



Les encombrants

Fiches informatives

1

Les encombrants sont définis, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, comme des déchets non industriels qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. On peut distinguer deux catégories d'encombrants : métalliques et non métalliques.

Les encombrants métalliques (électroménagers¹, chauffe-eau, barbecues) présentent un potentiel de valorisation élevé, étant donné la valeur sur le marché de leurs composants. Les gaz et les liquides toxiques que certains contiennent doivent être récupérés de manière appropriée au moment du démontage². À cet effet, le règlement québécois sur les halocarbures oblige depuis le 1^{er} juin 2007 toute personne qui les manipule à détenir un certificat de qualification environnementale.

Les encombrants non métalliques comprennent les meubles en bois et en résine de plastique, les autres accessoires de jardin, les matelas et les sommiers, les jouets de grande taille ainsi que les accessoires de grand format pour la maison, comme les miroirs, les lampes, les produits en céramique et en porcelaine, aussi appelés *white goods* (lavabos, baignoires et cuvettes de toilette). Les résidus verts, les déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les pièces automobiles ne sont pas considérés comme des encombrants. Il y a cependant plusieurs municipalités qui compilent leurs données sur les encombrants en incluant les résidus de CRD et les branches. Ces divergences de définition entraînent des difficultés en ce qui concerne l'estimation des quantités récupérées à l'échelle du Québec.

Les habitudes de consommation jumelées à la durée de vie de ces appareils, qui diminue sans cesse, amènent la population à se départir de centaines de milliers d'encombrants chaque année. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixait comme objectif un taux de récupération et de mise en valeur de 60% pour cette catégorie. Cet objectif peut paraître ambitieux, mais le portrait qui suit montre que diverses possibilités de valorisation existent pour un grand nombre d'encombrants.

Différentes solutions s'offrent aux citoyens et aux entreprises lorsqu'ils désirent se départir d'un encombrant : ils peuvent le diriger vers la filière du réemploi, s'il est encore en état de fonctionner, ou vers le recyclage. Il est difficile d'estimer les quantités d'encombrants dirigées vers le réemploi. Pour ce qui est du recyclage, en 2008, ce sont 270 000 tonnes d'électroménagers qui ont été récupérées, soit 9% (22 000 tonnes) de plus qu'en 2006³. La récente baisse du prix des métaux peut expliquer la faible hausse du recyclage entre 2006 et 2008, alors que cette hausse était de 36% entre 2004 et 2006⁴.

¹ On entend par « électroménagers » les appareils comme les réfrigérateurs, les cuisinières, les lave-vaisselle, les laveuses, les sècheuses, les congélateurs, les déshumidificateurs et les climatiseurs.

² Les encombrants métalliques contiennent souvent des halocarbures, des métaux lourds et des huiles usées.

³ RECYC-QUÉBEC, Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [s.l.], RECYC-QUÉBEC, 2009, p. 20.

⁴ RECYC-QUÉBEC, Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [s.l.], RECYC-QUÉBEC, 2007, p. 24.

Les encombrants Fiches informatives

RÉEMPLOI

Les encombrants ont souvent une deuxième vie au chalet ou sont donnés à un enfant qui quitte le foyer familial pour s'installer en appartement, à des amis ou à des voisins. Cette forme courante de réemploi est difficile à quantifier, et en chiffrer l'importance dans un bilan représente un véritable défi. Le fait qu'on ait à peu près tous contribué un jour ou l'autre à cette forme de réemploi démontre l'envergure de cette filière.

Il est aussi possible de se départir de ses encombrants en allant les déposer dans un écocentre, une déchetterie ou une ressourcerie, ou en les mettant en vente à des prix fort abordables (vente-débarras, annonce dans les journaux ou sur Internet). De même, des associations caritatives peuvent les prendre et les mettre à la disposition de personnes dans le besoin, gratuitement ou pour une somme modique. Il faut noter que la gestion des stocks peut devenir problématique pour les divers organismes, principalement en matière d'espace occupé. En effet, l'espace disponible pour l'entreposage des encombrants est souvent restreint. Périodiquement, les écocentres et les ressourceries doivent alors s'en départir. Dans les cas où l'on ne trouve aucun récupérateur pour leurs composants, il peut être difficile d'éviter l'élimination.

Des antiquaires achètent également les meubles anciens pouvant avoir une valeur intéressante sur le marché. Par ailleurs, des commerces spécialisés dans la vente de meubles, de matelas ou d'électroménagers d'occasion reprennent les encombrants en bon état. Bien que la plupart de ces acteurs fonctionnent sur la base d'apport volontaire des citoyens, plusieurs offrent un service de collecte à domicile sur rendez-vous. Certains commerces de détail proposent aussi de reprendre les encombrants de leurs clients au moment de la livraison d'un appareil neuf. Ceux qui s'avèrent encore en état de fonctionner sont ensuite vendus en lot à des marchands d'appareils d'occasion.

Récemment, on a vu apparaître des firmes de réemploi spécialisées dans le mobilier institutionnel. Le nombre d'entreprises ayant recours à celles-ci, de plus en plus lucratives, ne cesse d'augmenter.

Il arrive que des citoyens déposent des encombrants en bordure de la rue en dehors des jours de collecte, permettant à ceux-ci d'être récupérés par d'autres citoyens qui en feront un second usage. Toutefois, cette façon de faire peut contrevenir à certains règlements municipaux concernant la propreté ou le traitement des matières résiduelles en fin de vie utile.

Il est également possible de réemployer certaines pièces ou des composants d'un encombrant lorsque celui-ci ne fonctionne plus complètement ou en parti. Les réparateurs, qui sont souvent également vendeurs d'appareils d'occasion, peuvent alors les utiliser pour réparer des appareils défectueux.

Enfin, vu la difficulté d'ouvrir de nouveaux lieux d'enfouissement, les gestionnaires de ces lieux ont intérêt à ce que l'enfouissement des encombrants soit évité, afin de ne pas utiliser indûment l'espace disponible.

RÉCUPÉRATION EN VUE DU RECYCLAGE

Lorsqu'un objet est hors d'usage, il peut être acheminé vers un écocentre ou un parc à conteneurs, où l'on trouvera un recycleur pour ses composants. Toutefois, cette voie ne garantit pas que cet objet sera détourné de l'élimination. En effet, la difficulté de trouver une voie de valorisation stable ainsi que les coûts liés au transport de certaines matières vers un recycleur ne laissent souvent pas aux gestionnaires d'écocentre d'autre solution que l'élimination.

Il est aussi possible que l'encombrant laissé au détaillant au moment de l'achat d'un nouvel appareil soit remis à une entreprise spécialisée dans le déchiquetage des métaux.

Il faut noter la présence d'un nombre croissant d'entreprises privées spécialisées dans la collecte des encombrants. À l'aide de campagnes publicitaires de plus en plus visibles, celles-ci offrent de prendre en charge les encombrants à domicile moyennant certains frais de transport. Elles privilégient souvent la revente des composants des objets récupérés, les métaux par exemple. Cela a pour conséquence que certains composants de cette filière finissent par prendre la voie de l'élimination, soit lorsque ces derniers ne présentent plus aucune valeur marchande.

Les encombrants

Fiches informatives

Les encombrants peuvent être pris en charge par des collectes municipales spéciales. Un grand nombre de localités offrent ces collectes. À cet effet, la réglementation québécoise exige que celles-ci soient organisées au moins deux fois par année, soit à l'automne et au printemps. La majorité des municipalités acheminent les objets récupérés vers des lieux de stockage non accessibles au public, souvent situés dans leurs cours de voirie. Par la suite, les objets sont transférés vers un écocentre. Toutefois, il arrive que des encombrants issus de ces collectes soient éliminés, principalement lorsque les municipalités n'ont pas d'écocentre sur leur territoire. En effet, bien que maints débouchés existent, ils ne sont pas accessibles dans toutes les régions. Les citoyens se défont plus souvent de leurs encombrants pendant la période des déménagements, des changements de saison et lorsque les commerces de détail offrent des rabais. Cette situation exige la mise en place d'un cadre de gestion s'adaptant aux périodes de pointe.

Par ailleurs, certains citoyens ne participent pas aux collectes d'encombrants offertes par leur localité parce qu'ils ne connaissent pas les horaires de celles-ci. Toutefois, Internet devrait les aider à trouver facilement l'information sur la gestion des matières résiduelles dans leur municipalité.

Enfin, rappelons que certains citoyens choisissent de laisser leurs encombrants en bordure de la rue, en dehors des jours de collecte, action qui n'est pas permise dans toutes les municipalités. Il n'en demeure pas moins que plusieurs de ces encombrants hors d'usage, particulièrement ceux ayant des composants métalliques, sont ramassés par des récupérateurs non officiels, qui revendent ensuite les composants aux déchiqueteurs de métaux, ou par les ferrailleurs eux-mêmes.



Section des encombrants de l'Éco-centre de la Petite-Patrie à Montréal

La **MRC de Bellechasse** ainsi que **dix municipalités de la MRC des Etchemins** versent 125\$ la tonne à la Ressourcerie de Bellechasse pour les matières qu'elle récupère, dont les encombrants, une somme qu'elles auraient de toute façon déboursée si les objets avaient été acheminés au site d'enfouissement.

La Ressourcerie de Bellechasse constitue un exemple intéressant de réemploi et de récupération des encombrants. Cette ressourcerie offre un service de collecte de porte en porte de meubles, de matelas et d'électroménagers. Lorsque cela est possible, ceux-ci sont remis en état et revendus.

Les encombrants

Fiches informatives

Électroménagers Le potentiel de réemploi et de recyclage des électroménagers est fort intéressant. En 1999, 77 % de ceux-ci ont été recyclés⁵ au Canada, ce qui représente plus de 1,8 million de tonnes d'acier recyclées. En 2001, ce taux était de 85 % aux États-Unis⁶. L'acier issu des électroménagers compte pour environ 10 % de l'acier traité par l'industrie du recyclage, la grande majorité de l'acier recyclé provenant des pièces automobiles. Un réfrigérateur moyen contient 55 kg d'acier, alors qu'une laveuse et une sècheuse en contiennent environ 45 kg respectivement. En moyenne, l'acier représente de 65 % à 75 % du poids d'un électroménager⁷. En plus de l'acier, la plupart des électroménagers contiennent du zinc, un métal hautement recyclable – le zinc recyclé représente aujourd'hui 30 % de la production mondiale⁸. Pour ces raisons, les électroménagers ont un potentiel de recyclage et un taux de récupération souvent supérieurs aux autres encombrants. En effet, selon les données du *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, les électroménagers représentent 24 % du poids des matières résiduelles récupérées dans le secteur municipal.

L'important potentiel de revente des métaux intéresse un certain nombre d'acteurs en raison des profits possibles associés à une telle activité. En effet, le système de récupération et de recyclage des électroménagers d'occasion est majoritairement non-officiel, les revenus et les emplois qui en découlent se retrouvent souvent sur le marché noir. Ces petits ferrailleurs revendent la plupart du temps les appareils en entier ou les pièces en bon état aux marchands d'électroménagers d'occasion et les composants métalliques aux déchiqueteurs de métaux. Ces activités se révèlent généralement rentables étant donné leurs faibles coûts d'opération.

Pour les appareils en état de marche, il existe des programmes conjoints avec des organismes à but non lucratif locaux. Toutefois, cette filière comporte quelques faiblesses. Faut-il de pouvoir vérifier convenablement si les appareils fonctionnent encore, les associations caritatives peuvent donner involontairement des articles défectueux à leur clientèle. Même dans le cas où les appareils offerts sont en bon état, ceux-ci sont souvent très énergivores, plus que ce que prescrivent les normes actuelles,

et amènent une augmentation des frais d'électricité pour les foyers qui en font l'acquisition. Ces deux problèmes peuvent finir par nuire à la situation économique de la clientèle de ces organismes du milieu.

En somme, le nombre important d'acteurs engagés dans le processus de réemploi et de recyclage ainsi que la valeur marchande des électroménagers et de leurs composants évitent aujourd'hui l'enfouissement à une grande quantité d'entre eux.



ENERGY STAR est le symbole international d'excellence au chapitre de l'efficacité énergétique. Les produits qui l'affichent ont fait l'objet d'épreuves suivant des procédures prescrites, démontrant ainsi qu'ils respectent ou dépassent les normes en la matière sans pour autant offrir un rendement inférieur. Au Canada, c'est l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) qui fait la promotion du symbole et qui en contrôle l'usage. Le but de ce symbole est d'harmoniser les critères technologiques qui s'appliquent; ainsi, les produits visés doivent se conformer aux exigences tant du *Règlement sur l'efficacité énergétique* fédéral que des autorités provinciales ou territoriales.

Pour information :

www.oee.nrcan.gc.ca/residentiel/energystar-energuide-r2000.cfm?attr=12.

⁵ CANADA, *Vue d'ensemble des programmes de recyclage des minéraux et des métaux et de leurs effets sur le changement climatique*, [s.l.], Gouvernement du Canada, 2004, p. 7.
⁶ Steel recycling institute, *Recycling steel appliances*, [En Ligne], 2008.
[www.recycle-steel.org/pdfs/2008Graphs.pdf] (Consulté le 15 décembre 2009).
⁷ Steel recycling institute, *Recycling steel appliances*, [En Ligne], 2008.
[www.recycle-steel.org/appliances.html] (Consulté le 15 décembre 2009).
⁸ Association internationale du Zinc, *Le zinc dans l'environnement*, Belgique, 2e Éd., 1997, p. 24.

RÉCUPÉRATION DES APPAREILS ÉNERGIVORES

Hydro-Québec a lancé, le 31 mars 2008, le programme RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT visant la récupération des réfrigérateurs et des congélateurs énergivores.



Les participants à ce programme doivent être résidents du Québec et propriétaires d'appareils énergivores. Une somme de 60 \$ par appareil admissible récupéré sera expédiée au participant par la poste. Une limite de deux appareils par adresse a été fixée.

Chaque appareil doit :

- > compter plus de 10 ans d'existence;
- > être branché, en état de marche et produire du froid au moment de la collecte;
- > être accessible et pouvoir être facilement déplacé jusqu'au camion de collecte;
- > avoir un volume de 10 à 25 pi³.

Pour s'inscrire à ce programme, les personnes intéressées peuvent téléphoner au 1 877 49FRIGO (1 877 493-7446) ou visiter le site Internet www.recyc-frigo.com/fr/vieux_frigo.php.

Les appareils récupérés seront démontés pour être recyclés à 95% et les matières dangereuses pour l'environnement seront éliminées en toute sécurité, selon des normes supérieures à celles du cadre réglementaire actuel.

L'objectif du programme parrainé par Hydro-Québec vise la récupération de 230 000 réfrigérateurs et congélateurs énergivores d'ici 2010. Depuis son implantation, RECYC-FRIGO a permis la récupération de 180 000 appareils, soit 5 729 tonnes métriques de matières, composées principalement de métaux (4 424 tonnes métriques).

LES HALOCARBURES, LEURS IMPACTS ET LA RÉGLEMENTATION

Les halocarbures sont des composés chimiques de synthèse qui contiennent des halogènes (chlore, brome et fluor) et du carbone. Ces substances sont une des causes de l'appauvrissement de la couche d'ozone et des changements climatiques. Les halocarbures, comme les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et les hydrofluorocarbures (HFC), sont entre autres utilisés en tant qu'agents réfrigérants. On les trouve surtout dans les réfrigérateurs et les congélateurs résidentiels, dans les climatiseurs, les refroidisseurs d'eau, les déshumidificateurs et les thermopompes.

Au Canada, en moyenne chaque année, 775 appareils contenant des halocarbures sont mis au rebut par tranche de 100 000 habitants. Annuellement, cela représente 240 kg d'halocarbures (une moyenne de 0,31 kg par appareil) et 50 375 kg de métal (une moyenne de 65 kg par appareil)⁹. Des récupérateurs estiment que 85% des appareils qu'ils reçoivent contiennent encore des halocarbures.

Depuis décembre 2004, la réglementation québécoise rend obligatoire la récupération des halocarbures. Ainsi, depuis 2005, les grossistes et les distributeurs doivent reprendre à leur point de vente les CFC et les halons usagés rapportés par leurs clients, pour ensuite les détruire selon les normes prescrites. Le règlement prévoit, entre autres, une formation et une qualification obligatoires pour le personnel qui manipule les halocarbures, ainsi que l'étiquetage de l'appareil une fois les halocarbures retirés. Toutefois, malgré un personnel qualifié, il reste difficile de garantir un retrait sans risque des halocarbures. Dans le cas des vieux appareils, des perforations sont susceptibles de survenir pendant la manipulation et les gaz peuvent s'en échapper.

Certains problèmes risquent également de survenir dans le traitement des halocarbures. Les services actuels de collecte d'électroménagers

⁹ ENVIRONNEMENT CANADA, *Guide d'implantation d'un programme de récupération des halocarbures contenus dans les appareils domestiques*, [En ligne], 2004. [www.ec.gc.ca/ozone/DOCs/SandS/RAC/mbrGuide04/FR/p3.cfm] (Consulté le 15 décembre 2009).

Les encombrants

Fiches informatives

fonctionnent sur le principe de journées consacrées à la collecte des encombrants, où les citoyens laissent leurs appareils en bordure de la rue. Une fois à l'extérieur, les appareils sont le plus souvent ramassés par des recycleurs de métal avant la collecte municipale et aucun contrôle sur la récupération des halocarbures n'est possible une fois ceux-ci entre leurs mains. Au moment du démontage pour la revente de leurs composants métalliques, les halocarbures sont libérés dans l'air, et la réglementation en vigueur pour les halocarbures et les déchets solides est difficile à appliquer. Enfin, d'un point de vue économique, les prix des halocarbures récupérés ne sont pas compétitifs par rapport à ceux des halocarbures vierges. Bien que la réglementation rende obligatoire la récupération des halocarbures, l'accès aux technologies permettant de les éliminer n'est pas toujours assuré.

Actuellement, au Québec, le principe d'encadrer la récupération des réfrigérants semble bien accepté par les intervenants. Toutefois, les ressources financières et les mécanismes en place pour assurer une récupération systématique de ces halocarbures ne sont pas assurés. Plusieurs municipalités et MRC ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les actions nécessaires, aucun budget n'étant rattaché à l'application du Règlement sur les halocarbures.

Meubles Les meubles possèdent un potentiel élevé de réemploi et de recyclage. En effet, des antiquaires, des associations caritatives et des commerces spécialisés dans la vente de meubles d'occasion peuvent leur donner une seconde vie. Cette filière est d'ailleurs assez répandue dans le cas du mobilier institutionnel. En effet, le secteur hôtelier, par exemple, fait fréquemment affaire avec des entreprises spécialisées dans la revente de mobilier commercial au moment de renouveler les meubles. Ceux-ci peuvent également être recyclés ou restaurés dans des ateliers d'ébénisterie, qui en améliorent l'apparence pour ainsi les vendre en tant que meubles refaits à neuf. Certains designers s'investissent également dans ce secteur en proposant un changement dans le design des meubles; ce marché est en pleine croissance. Les écocentres et des associations caritatives permettent aussi de se procurer des meubles d'occasion à faible coût.

Matelas et sommiers postconsommation À l'échelle provinciale, on estime qu'annuellement, les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel se défont de 150 000 à 200 000 matelas. Au Québec, un matelas peut prendre quatre filières. Il peut faire l'objet d'un réemploi, aller au démontage pour être recyclé, se voir acheminé dans une entreprise de reconditionnement pour être revendu ou encore emprunter le chemin de l'élimination. On peut en effet utiliser le matelas dans une résidence secondaire, le donner à un organisme de charité qui l'offrira ensuite aux personnes dans le besoin, ou encore, il peut être revendu dans un marché aux puces ou chez un détaillant de matelas d'occasion.

En Amérique du Nord, plusieurs entreprises récupèrent des matelas, des sofas et des sofas-lits, en font le démontage et le déchetage, pour ensuite recycler leurs composants. Leur clientèle vient généralement des secteurs de l'hôtellerie, de la santé, du commerce de détail et des municipalités, qui doivent se départir de ces encombrants ramassés à l'occasion des collectes résidentielles. Au Québec, deux entreprises travaillent dans ce domaine : MattCanada et Recyc-Matelas.

Un matelas est composé à 60% de ressorts métalliques et possède ainsi un potentiel de revente intéressant sur le marché des métaux. La mousse d'uréthane qu'il contient peut être utilisée pour fabriquer des tapis ou des toiles pour les aménagements paysagers. Le bois des sommiers peut se voir acheminé à des fabricants de mélamine ou de panneaux d'aggloméré (*presswood*). Le plastique enrobant certains matelas est aussi revendu ainsi que le feutre, qui peut être recyclé comme base pour l'installation des piscines. Bien que ces composants aient de nombreux débouchés,

Les encombrants

Fiches informatives

plusieurs intervenants soulignent que les coûts liés à leur démontage sont souvent aussi élevés que les revenus engendrés par leur vente. Les récupérateurs de matelas font également face à l'attrait des faibles coûts exigés pour l'élimination de ceux-ci, comme c'est le cas au Québec actuellement. Il en résulte que plusieurs récupérateurs peuvent être tentés d'adopter cette méthode peu coûteuse. Ce contexte place les entreprises de récupération dans une position plutôt précaire. Une manière de leur assurer une certaine rentabilité reste les partenariats avec les détaillants de matelas garantissant aux récupérateurs l'apport de matières en quantité suffisante pour être rentable.

Le reconditionnement et le réusinage de matelas en vue de leur revente peuvent également constituer une avenue dans la gestion des matelas usagés. La nature souvent non officielle de plusieurs entreprises de reconditionnement et de réusinage de matelas est susceptible d'amener son lot de questions quant à la fiabilité des produits, certains matelas restant quelquefois avec les étiquettes des fabricants originaux¹⁰. Ce marché est en effet une source importante de préoccupation pour les fabricants de matelas, qui ne veulent pas d'une concurrence déloyale. À cet effet, il existe dans 30 États américains des règlements prescrivant des normes minimales de qualité sanitaire des matelas destinés à la revente. Celles-ci demeurent toutefois difficiles à appliquer. En effet, la réglementation ne saurait seule régler le problème, car elle peut facilement être contournée.

En 2003, RECYC-QUÉBEC a tenté d'appliquer le principe de la responsabilité élargie des producteurs à la gestion de ces matières en mettant en place un programme structuré de récupération des matelas usagés qui aurait été financé par les producteurs. Cette initiative n'a pas eu de suites, entre autres parce que certains fabricants n'ont pas voulu s'investir volontairement, préférant attendre une réglementation en ce sens. Globalement, la gestion des matelas usagés nécessiterait la participation active des municipalités, du gouvernement, des fournisseurs, des fabricants et des détaillants de matelas pour parvenir à les récupérer à la source.

ÉLIMINATION

Les encombrants constituent un problème pour les lieux d'enfouissement sanitaire. Pour les gestionnaires de ces lieux, les matelas et les gros électroménagers sont la source d'importantes pertes d'espace et de revenus futurs. En effet, les matelas, par exemple, malgré un poids relativement faible, occupent, une fois enfouis, un volume important, car ils sont difficilement compressibles. De plus, leurs ressorts risquent d'endommager la machinerie des lieux d'enfouissement. De même, les électroménagers deviennent une source de pollution atmosphérique lorsqu'ils libèrent leurs halocarbures, et de contamination de la nappe phréatique à cause des métaux lourds (mercure, plomb, cadmium, chrome) qu'ils renferment¹¹. L'incinération des encombrants est également une source d'impacts environnementaux dus aux laques, aux peintures et aux adhésifs contenus dans les meubles, ainsi qu'aux gaz et aux métaux lourds présents dans les électroménagers. Enfin, l'élimination des matériaux valorisables provenant des encombrants équivaut à un certain gaspillage de ressources naturelles, dont on pourrait limiter l'exploitation.



¹⁰ CONIGLIARO, Gregory, et Paul Careau. Mattresses and rebuilders/refurbishers: Why destroying and recycling mattresses, boxsprings and furniture makes more sense than rebuilding/refurbishing!. [En Ligne]. [www.conigliaro.com/downloads/TECHNICAL_PUB-Mattresses_and_Rebuilders.pdf] (Consulté le 15 décembre 2009).

¹¹ Même dans le cas d'un site d'enfouissement équipé d'une membrane pour protéger la nappe phréatique, il reste un risque que celle-ci se déchire.

Les encombrants Fiches informatives

COUP D'ŒIL À L'INTERNATIONAL

États-Unis Depuis 2000, 18 États américains interdisent l'enfouissement des électroménagers. Quinze autres États exigent que les gestionnaires de décharge séparent les électroménagers des autres matières afin qu'ils soient recyclés.

Plusieurs programmes de récupération ou de réutilisation de meubles, de matelas et d'électroménagers ont été mis en place aux États-Unis. Parmi ceux-ci, les programmes de dons de biens pour la maison Furnish a Future (New York, N.Y.) et Albany County Opportunity's Furniture Assistance Program (Albany, N.Y.), auxquels participent des hôtels, des universités, des citoyens et des entreprises, permettent à des familles dans le besoin de meubler leur résidence¹².

Dans l'État de Washington, une vingtaine de municipalités ont uni leurs efforts pour créer 2good2toss.com, un réseau d'échange en ligne d'appareils domestiques. Le service, offert aux résidents des municipalités participantes, permet le réemploi d'encombrants qui se seraient autrement ajoutés aux collectes municipales. Le réseau conçu par le Washington State Department of Ecology s'intègre dans un vaste projet d'échange en ligne d'appareils et d'accessoires pour la maison, maintenant en place dans des municipalités de huit États américains ainsi qu'en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario¹³.

Union européenne En Europe, une directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été adoptée en 2003¹⁴. Celle-ci englobe à la fois les petits et les gros électroménagers ainsi que les téléviseurs et les appareils des technologies de l'information et des communications (TIC). Cette réglementation prescrit l'instauration d'une collecte sélective pour les DEEE dans tous les États membres. Les citoyens peuvent se départir gratuitement de leur équipement usagé ou bien le remplacer par une nouvelle acquisition dans un commerce de détail. Les producteurs doivent alors assurer le traitement des équipements usagés. La directive fixe le taux de valorisation à 80% de leur poids pour les gros électroménagers, à 70% pour les petits et à 75% pour l'équipement informatique. Pour ce faire, le poids de l'équipement doit être déclaré à l'entrée ainsi qu'à la sortie du traitement. Depuis 2005, le processus de récupération et de valorisation est financé par les producteurs. De plus, l'application d'un symbole interdisant la mise aux déchets sur l'emballage de tout nouvel équipement de ce type vendu en Europe est obligatoire.

En France, dans le Nord-Pas-de-Calais, les intervenants du domaine du recyclage ont créé une bourse interactive de matières résiduelles et de matériaux à recycler. Celle-ci fonctionne sous la forme de petites annonces (offres et demandes) et s'étend aussi aux marchés belge et anglais¹⁵.

¹² Pour information : www.acoi.com et www.partnershipforthehomeless.org/programs.furnish.php5.

¹³ Pour information : www.2good2toss.com et www.iwastenot.com.

¹⁴ L'Union européenne s'est fixé des objectifs de récupération pour les DEEE à hauteur de 4 kg par habitant par an pour le 31 décembre 2006.

¹⁵ Pour information : www.cd2e.com/sections/fr/bourse/annonces2/recherche.

Les encombrants

Fiches informatives

POUR PLUS D'INFORMATION

Ligne INFO-RECYC:

1 800 807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (Montréal)

Adresse de courrier électronique:

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site Internet:

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIENS INTERNET UTILES

Guide du réemploi de la Ville de Montréal:

www.ville.montreal.qc.ca/reemploi

Guide Achetez usagé! de la Communauté métropolitaine de Québec:

www.reduiremesdechets.com/pages/repertoires/recherchephase2.php

Guide pratique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie sur les encombrants:

www.ademe.fr/particuliers/Fiches/encombrants

Récupérateurs québécois de matelas:

www.mattcanada.com
www.recyc-matelas.com

Dernière mise à jour : décembre 2009